

Budget 2027 : les gagnants et les perdants des premiers arbitrages du gouvernement

Matignon a transmis au Parlement son « tiré à part », le document préparatoire qui synthétise les plafonds de crédits retenus pour chaque ministère dans le projet de loi de finances pour 2027. Hors défense et charge de la dette, l'exécutif veut limiter à 0,4 % la hausse des dépenses ministérielles.



Sébastien Lecornu, à l'Assemblée nationale, à Paris, le 7 juillet 2026. JULIEN MUGUET POUR « LE MONDE »

Les grandes lignes du projet de loi de finances pour 2027 commencent à se dessiner. Quelques minutes avant l'échéance fixée par la loi, le gouvernement a transmis, mercredi 15 juillet, au Parlement, le traditionnel « tiré à part », ce document préparatoire qui synthétise les plafonds de

crédits et de dépenses retenus pour chaque ministère dans le prochain budget. Un exercice que le gouvernement Lecornu entend de nouveau placer sous le signe de la maîtrise budgétaire.

Dans ce document, l'exécutif affiche sa volonté de « *poursuivre les efforts en faveur du redressement* » des finances publiques. Une nécessité, selon lui, au regard du contexte budgétaire, alors même que l'objectif de ramener le déficit public à 5 % du produit intérieur brut en 2026 s'annonce déjà [« difficile à atteindre », a concédé le ministre de l'économie et des finances, Roland Lescure, le 7 juillet](#). Selon les premiers arbitrages, les dépenses de l'Etat et de ses opérateurs atteindraient ainsi 708,4 milliards d'euros en 2027, contre 683,3 milliards en 2026.

Celles-ci « *progresseront significativement moins vite que l'inflation* », fait valoir le gouvernement mercredi, avant d'évoquer une dépense « *contrainte* » par la progression de la charge de la dette et la montée en puissance de la loi de programmation militaire. Deux dynamiques qui se traduiront par une hausse des dépenses respectivement de 12,3 milliards et 6,4 milliards d'euros. Pour le reste des dépenses ministérielles, l'exécutif entend limiter la hausse à un niveau « *strictement inférieur à l'inflation* ». Cible retenue : + 0,4 %, soit quatre fois moins que l'inflation attendue en 2027.

L'addition aurait pourtant pu s'avérer plus salée. Dans une lettre adressée début juin à chaque membre de son gouvernement, le premier ministre, Sébastien Lecornu, s'était alarmé des 24 milliards d'euros de nouvelles dépenses réclamées par les ministres dans le cadre des « conférences de budgétisation ». Un terme qui, dans le jargon du ministère de l'économie, désigne les premières discussions bilatérales entre le ministre de l'action et des comptes publics, David Amiel, et ses collègues.

Efforts « ciblés »

« *Ces demandes budgétaires ne sont clairement pas priorisées*, avait tonné le chef de gouvernement dans son courrier. *Or, si tout est prioritaire, rien ne l'est.* » Après ce ferme recadrage, les demandes des

administrations ont été *« revues à la baisse »*, explique aujourd'hui l'exécutif. Et ce, poursuit-il, *« pour contenir la progression de la dépense des ministères à un niveau bien plus faible que l'inflation, tout en accentuant l'effort sur quelques priorités et en poursuivant les transformations »*.

Hors défense, la hausse des crédits des ministères devrait ainsi être limitée à 1,5 milliard d'euros en 2027. *« C'est l'Etat qui réalisera à nouveau l'effort le plus important »*, affirme le gouvernement. Les dépenses de la Sécurité sociale, pour leur part, devraient *« croître plus vite »* que l'inflation, avec une progression anticipée de 17 milliards d'euros. Des efforts *« ciblés »* seront néanmoins *« proposés »* pour la maîtriser, précise l'exécutif. S'agissant des dépenses des collectivités, le gouvernement entend demander aux élus locaux de ne pas les augmenter au-delà du niveau de l'inflation.

Lire aussi le décryptage | [Budget 2027 : Sébastien Lecornu exclut le recours à la loi spéciale](#)

Sous l'apparence d'une quasi-stabilité, tous les ministères ne seront pas pour autant logés à la même enseigne, les arbitrages gouvernementaux dessinant certaines priorités. Côté gagnants, hormis les 6,4 milliards d'euros supplémentaires pour le ministère des armées, c'est la mission budgétaire *« écologie, développement et mobilités durables »* qui s'en sort le mieux, avec 1,5 milliard d'euros de crédits en plus. Suivent les missions *« solidarité, insertion et égalité des chances »* (+ 1,1 milliard), *« enseignement scolaire »* (+ 0,8 milliard) et *« recherche et enseignement supérieur »* (+ 0,6 milliard). Les moyens de la mission *« sécurités »* augmenteraient quant à eux de 0,6 milliard, et ceux du ministère de la justice de 0,4 milliard.

« Mesures de trésorerie »

Côté perdants, c'est la mission *« travail, emploi et administration des ministères sociaux »* qui sera à nouveau mise à contribution avec une perte prévue de 2,8 milliards d'euros de crédits. Les crédits du plan

d'investissement France 2030 seront aussi une nouvelle fois rabotés, de 400 millions d'euros précisément. Même sentence pour l'aide publique au développement (– 300 millions), pour les « relations avec les collectivités territoriales » (– 200 millions) et pour les missions « agriculture » et « santé » (– 100 millions chacune).

Les crédits du volet « régimes sociaux et de retraite » diminueront eux aussi, de 400 millions, « *sous l'effet notamment de la démographie baissière constatée sur certains régimes spéciaux ou encore de mesures de trésorerie* », précise l'exécutif. Les plafonds des crédits des autres missions du budget général de l'Etat seront, pour leur part, « *globalement stabilisés* ». Cette stabilité nécessitera néanmoins un « *effort* », compte tenu de l'évolution naturelle des dépenses, prévient le gouvernement.

Lire aussi | [Budget sans provocation ou vraie rigueur : le dilemme de Sébastien Lecornu pour stopper l'emballlement de la dette](#)

Il en sera notamment question lors de la prochaine étape du processus budgétaire, les « conférences de répartition » qui se dérouleront jusqu'à fin juillet pour affiner la répartition des crédits et des emplois entre les différentes missions et programmes budgétaires. Cela préalablement à la rédaction, durant l'été, du projet de loi de finances pour 2027 et de ses documents.

Le budget 2027, à proprement parler, devrait être présenté le 30 septembre par le gouvernement, a indiqué, jeudi 16 juillet, le ministre de l'action et des comptes publics, David Amiel, lors d'une audition par la commission des finances de l'Assemblée nationale. Son examen parlementaire débutera dans la foulée, en premier lieu par les députés. La conférence des présidents de l'Assemblée nationale a d'ailleurs arrêté, mercredi 15 juillet, le calendrier de la future discussion budgétaire.

L'examen de la première partie du projet de loi de finances, relative aux recettes, se déroulera du 12 au 19 octobre au Palais-Bourbon et celui de sa seconde, portant sur les dépenses, à compter du 27 octobre. Le vote solennel sur l'ensemble du texte est fixé quant à lui au 17 novembre. Une

séquence qui s'annonce déjà compliquée et à hauts risques pour le gouvernement, faute toujours de majorité à l'Assemblée nationale et dans un climat politique déjà tourné vers l'échéance présidentielle de 2027. Alors que le ministre David Amiel défend un « *budget de sauvegarde républicaine* » et « *financière* », le président LFI de la commission des finances Eric Coquerel critique pour sa part « *un budget qui ne règle rien* ». « *Il ne répond pas aux besoins des Français et va avoir de nombreuses conséquences en touchant des ministères déjà à l'os* », abonde le député de Seine-Saint-Denis. Face à l'impasse parlementaire qui se profile, Sébastien Lecornu laisse déjà ouverte l'hypothèse d'un recours à l'article 49.3 de la Constitution ou aux ordonnances pour faire passer le budget. Une stratégie qui n'est pas sans risque sur le plan politique.

[Réutiliser ce contenu](#)